



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

**Procès-verbal de la troisième séance ordinaire de l'année scolaire 2022-2023 tenue le 13 février 2023 à 19 h 00.**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Christine Dallaire  
Monsieur Loïc Di Marcantonio, représentant des parents  
Madame Catherine Émond, représentante des parents  
Madame Marie-Andrée Mackrous, représentante des parents  
Madame Catherine Giroux, représentante du personnel enseignant  
Madame Kate Tremblay-Laroche, représentante du personnel enseignant  
Madame Marie-Andrée De Montigny, représentante du personnel de soutien  
Madame Sarah Champagne, représentante du personnel professionnel  
Madame Marie-Ève Guay, représentante des parents

### ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Dominic Poulin, représentant des parents  
Madame Josée Lannegrace, représentante du personnel enseignant

### PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Madame Julie Lalancette, directrice  
Madame Dominique Pouliot, directrice adjointe par intérim  
Madame Marie Thivierge, parent invité  
Madame Émilie Carreau, parent invité

#### 3.1 MOT DE BIENVENUE

Madame Mackrous souhaite la bienvenue à tous les membres

#### 3.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Mackrous confirme qu'il y a quorum

CE # 22-23-23

#### 3.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – Annexe 1

IL EST PROPOSÉ par madame Mackrous que l'ordre du jour soit adopté, avec la modification pour l'année 2022 au point 3.4.

ADOPTÉ par madame Guay



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-24	<p><b>3.4 SUIVIS ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2022 – Annexe 2</b></p> <p>Madame Mackrous demande s'il y a des questions ou des modifications à apporter au procès-verbal du 12 décembre 2022.</p> <p>Madame Dallaire demande que le nom soit changé pour Madame Thivierge au paragraphe 1 du point 2.6.</p> <p>ADOPTÉ par madame De Montigny</p>
CE # 22-23-25	<p><b>3.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b></p> <p>Aucune question du public</p>
CE # 22-23-26	<p><b>3.6 RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE</b></p> <p><u>De la présidence</u></p> <p>Madame Mackrous nous informe qu'elle n'a rien à déclarer</p> <p><u>De la direction</u></p> <p>Madame Lalancette nous informe qu'elle n'a rien à déclarer</p> <p><u>Correspondance reçue</u></p> <p>Madame Mackrous nous informe qu'il n'y a aucune correspondance reçue</p>
CE # 22-23-27	<p><b>3.7 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES CONTENUS POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ 2022-2023 - Annexe 3</b></p> <p>Madame Lalancette affiche à l'écran l'annexe 3.</p> <p>Madame Pouliot présente le tableau de la planification annuelle 2022-2023 du contenu en éducation à la sexualité comme il a été convenu au dernier CE. Elle mentionne qu'il n'y a pas de modification, mais qu'il peut avoir quelques petites différences selon la bâtisse. Elle informe que le programme est facultatif au préscolaire.</p> <p>Mme Dallaire demande pourquoi que le volet « Agression sexuelle » n'est pas abordé en 6<sup>e</sup> année puisque c'est un sujet important à la veille du changement vers le secondaire.</p>



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Madame Pouliot répond que le volet « Agression sexuelle » est vu à 3 reprises dans le programme et est abordé en 5<sup>e</sup> année à travers les 4 volets présentés. Mme Pouliot mentionne qu'elle partagera ce commentaire à la coordonnatrice au niveau du centre de service scolaire.

Madame Lalancette précise que c'est une planification provinciale uniforme des contenus, mais que l'établissement a une marge de manœuvre pour décider si c'est l'enseignant ou un autre membre du personnel qui enseignera le contenu aux élèves, ou encore, s'ils feront appel à une ressources extérieure.

Madame Champagne précise que certains aspects du volet « Agression sexuelle » de 5<sup>e</sup> année sont également revus dans le volet « Vie amoureuse » en 6<sup>e</sup> année.

Madame Guay demande si la coordonnatrice est au niveau école ou du centre de services scolaire, et si les parents seront informés lorsqu'il y aura un sujet d'éducation à la sexualité abordé.

Madame Pouliot répond que la coordonnatrice est au niveau du centre de service scolaires et que celle-ci s'occupe de garder les informations à jour et de supporter les enseignants s'ils ont besoin d'informations ou de formations, et que les enseignants informeront les parents du volet et du contenu qui a été vu suite à l'enseignement.

Madame Lalancette complète en mentionnant qu'il est possible d'avoir plusieurs informations en effectuant une recherche sur le site du ministère en écrivant « éducation à la sexualité » et présente à l'écran le site où se trouve l'information en question.

APPROUVÉ par Madame Champagne

CE # 22-23-28

### 3.8 APPROBATION DE LA PLANIFICATION POUR LES COSP 2022-2023 - Annexe 4A et 4B

Madame Lalancette présente la planification annuelle des activités qui permettront aux élèves d'apprendre à mieux se connaître et à se projeter dans le futur. Ces activités seront présentées par les enseignants. Elle précise que la planification pour les groupes 561, 564, et 604 est la même puisque le contenu sera vu par l'enseignante d'anglais qui est la même enseignante pour ces trois groupes.

Pour le groupe 567, ce sera la titulaire du groupe qui fera les activités.



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

Pour les 4 groupes, une animatrice de vie spirituelle et communautaire viendra avec des élèves du secondaire faire un atelier sur la transition en mars ou avril. Les dates ne sont cependant pas déterminées encore.

Monsieur Di Marcantonio demande à savoir pourquoi les activités sont différentes d'un groupe à l'autre.

Madame Lalancette répond que le même contenu sera vu, mais de façons différentes puisque les activités sont données par 2 enseignantes différentes qui voient à les intégrer à leur programmation.

APPROUVÉ Madame Guay

CE # 22-23-29

### 3.9 APPROBATION DE LA GRILLE DES MATIÈRES POUR 2023-2024 – Annexe 5

Madame Lalancette présente la grille matière à l'écran et spécifie qu'il n'y a pas de modification proposée au niveau du nombre de cours pour les spécialités suivantes : musique et danse, éducation physique et anglais 1<sup>re</sup> à 5<sup>e</sup> année. Le même nombre de périodes par cycle est maintenu.

Les changements possibles seront au niveau de l'intensification de l'anglais pour les groupes de 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup>.

Il y a eu plusieurs propositions qui ont été analysées et présentées au comité de participation enseignant et 2 propositions ont été retenues par la majorité enseignante, soit : 1) de maintenir le même nombre d'heures que présentement, c'est à dire 12h par cycle de 9 jours ou 2) de diminuer à 9h par cycles de 9 jours.

#### **12h par cycle de 9 jours**

Les impacts au niveau des élèves est l'équité en termes de temps pour tous les élèves, mais avec une expérience différente puisque deux enseignants d'anglais devront couvrir les heures pour tous nos groupes. À 12h par cycle, ils reçoivent 4 fois plus d'anglais qu'au programme régulier.

Les impacts au niveau des tâches seraient la création d'un nouveau poste titulaire bilingue. Des démarches sont en cours aux ressources humaines et syndicat afin de voir si ce serait possible. S'il n'est pas possible de créer ce poste bilingue, le contrat titulaire et le contrat spécialiste d'anglais 12h par cycle seront prévus à Saint-Pierre pour l'année 2023-2024.

Au niveau des coûts, il n'y a pas de changement.



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

### **Diminuer à 9h par cycles de 9 jours**

Les impacts au niveau des élèves est une stabilité du titulaire, une flexibilité au niveau de l'horaire d'intensification, une équité en termes de temps pour tous les élèves et une même expérience puisque ce serait le même enseignant d'anglais qui enseignerait aux 4 groupes. Cela permettrait également d'avoir plus d'heures pour les autres matières tout en ayant 3 fois plus d'anglais qu'au programme régulier. Il y aurait 4 titulaires et 1 spécialiste d'anglais pour les 4 groupes et les titulaires feraient du soutien pédagogique dans d'autres classes quand leurs élèves seraient en anglais.

Au niveau des coûts, il y aurait une dépense accrue au niveau du plan d'effectif par rapport à l'année scolaire actuelle, afin de payer les périodes de soutien (20 à 30 milles de plus environ).

Après plusieurs questions et un long débat, les membres ont votés :

8 personnes ont voté pour le statu quo à 12h par cycle de 9 jours et 2 personnes ont voté pour une réduction à 9h par cycle de 9 jours.

Donc, 12h par cycle de 9 jours sera inscrit à la grille matières pour tous les groupes comportant des élèves de 6<sup>e</sup> année en 2023-2024 à l'école de l'île d'Orléans.

APPROUVÉ par Monsieur Di Marcantonio

CE # 22-23-30

### **3.10 APPROBATION DU BUDGET MI-ANNÉE (État de la situation)**

Madame Lalancette présente l'état de la situation en date de la mi-janvier. Les dépenses sont stables et le budget suit les prévisions.

APPROUVÉ par Madame Émond

CE # 22-23-31

### **3.11 APPROBATION DE SORTIES ÉDUCATIVES POUR L'ANNÉE 2022-2023 – Annexe 6**

Il y a eu quelques ajouts :

- L'Aquarium de Québec a été ajouté.
- Pentathlon des neiges, pas de frais chargé aux parents car c'est dans le projet à l'école on bouge.



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

- Sortie à la Farandole pour les élèves de la 6<sup>e</sup> année de St-Laurent, pas de frais, c'est l'école de la Farandole qui paie.

APPROUVÉ par Monsieur Di Marcantonio

CE # 22-23-32

### 3.12 APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU CALENDRIER DES RENCONTRES – Annexe 7

Madame Lalancette propose que le CE du 15 mai 2023 soit repoussé au 29 mai 2023 pour permettre deux consultations du Centre de Services Scolaire qui doivent se faire entre le 18 mai et le 5 juin 2023. Les membres sont d'accord.

APPROUVÉ par Madame Dallaire

CE # 22-23-33

### 3.13 RENOUELEMENT AVEC LA COMPAGNIE *Photos repensées*

Mme Lalancette consulte les membres parents à savoir s'ils veulent renouveler avec la même compagnie pour les photos scolaires en 2023-2024. Les membres ont accepté de renouveler avec cette compagnie.

APPROUVÉ par Madame Tremblay Laroche

CE # 22-23-33

### 3.14 PROJET ÉDUCATIF – MISE À JOUR DES TRAVAUX

Vision, valeurs, enjeu qualitatif.

Vision : Une formulation a été proposée et adoptée par les membres du personnel. Cette formulation est : À l'école de l'Île d'Orléans, nous nous investissons ensemble pour nourrir les passions et permettre le développement du plein potentiel de chacun dans un milieu stimulant et sécurisant.

Valeurs : Suite à la consultation des parents et des membres du personnel fait en fin d'année scolaire 2021-2022, les membres du personnel ont décidés de maintenir les valeurs déjà en place soit : le respect, l'engagement et la collaboration.

L'enjeu qualitatif choisi par les membres du personnel de l'école pour le projet éducatif 2023-2027 est le *Bien être*.

Un suivi sera fait au CE du mois d'avril.



## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de l'Île d'Orléans

CE # 22-23-34

### 3.15 BONS COUPS

- Projet plein air, fat bike, les glissades et le ski de fond et remerciement des parents bénévoles.
- À St-Pierre et Saint-Laurent, participation d'élèves du 3e cycle à la semaine à la sensibilisation à la vitesse dans les zones scolaires avec la policière.
- À St-Laurent, le projet Lâche pas la patate et Tu es mon coup de cœur de la récré.
- Lapin à Sainte-Famille et Musca à Saint-Laurent qui font du bien aux élèves.
- À Ste-Famille, défis bienveillance et jeux enseignants-élèves au gymnase en récompense.
- Pentathlon.

### 3.16 FORMATION DES NOUVEAUX MEMBRES (Q & R)

Mme Lalancette rappelle aux membres qu'il a été choisi de compléter la formation à son rythme. Une fois faites, les nouveaux membres sont invités à remplir le formulaire d'attestation en ligne.

CE # 22-23-35

### 3.17 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Emond est nouvellement membre de ce comité. Elle mentionne qu'elle était plus en mode écoute, mais qu'elle trouve intéressant de voir la réalité des autres écoles.

On lui a posé une question à savoir si les frais covid nous ont été remboursés et Madame Lalancette lui répond que oui.

CE # 22-23-36

### VARIA

Aucun point apporté.

### 3.18 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 17 avril 2023, en virtuel.

CE # 22-23-38

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mackrous que l'assemblée soit levée.



**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'école de l'Île d'Orléans**

Levée de l'assemblée à 21h20.

*Marie-Andrée Mackrous*  
Marie-Andrée Mackrous, présidente

*Julie Lalancette*  
Julie Lalancette, Direction